Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Sylviculture, veuillez visiter :
bpsylviculture.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Sylviculture

Organisation d’un chantier forestier et prévention des risques

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-SYLV-EP1** • Durée : **150 min** • Coefficient : **Aucun coefficient national attaché à cette épreuve dans le cadre du diplôme en unités capitalisables**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse du chantier et cadre de prévention** (2 questions) — **Page 3**
2. **Étude technique, métrés et organisation spatiale** (3 questions) — **Page 5**
3. **Préparation et conduite opératoire** (3 questions) — **Page 7**
4. **Prévention, équipements et conduite à tenir** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Sécurité au travail et prévention des risques/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Sécurité au travail et prévention des risques - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse du chantier et cadre de prévention

Le candidat prépare un chantier de coupe et de régénération dans le Jura avec deux bûcherons et un conducteur d'engin, sur une parcelle en pente et exposée à des conditions météorologiques variables. Il analyse les dangers et propose des mesures de prévention à partir des données du chantier et des repères réglementaires fournis.

Question 1.1. Relever quatre dangers significatifs propres au chantier et, pour chacun, indiquer une situation d'exposition et un dommage possible. Parmi les dangers, en retenir au moins un lié à l'abattage, un au terrain ou à la météo, et un à la coactivité avec l'engin.

Ces quatre situations reprennent les dangers signalés dans le DT 2 et couvrent l'abattage, le terrain, la météo et la coactivité. Elles exposent directement les intervenants ou le conducteur d'engin. Les mesures doivent être appliquées avant l'exposition et réévaluées selon les conditions observées.

Danger	Situation d'exposition	Dommage possible	Prévention
Arbre instable	Défaut ou direction de chute incertaine	Chute incontrôlée, écrasement, choc	Reconnaître l'arbre, dégager la zone et arrêter si la chute n'est pas maîtrisable
Coactivité	Présence d'un bûcheron dans la zone d'évolution de l'engin	Heurt, écrasement	Séparer les phases et vérifier la zone avant l'entrée de l'engin
Pente et sol humide	Déplacement à pied ou de l'engin sur un terrain glissant	Glissade, perte de contrôle	Adapter les itinéraires et réévaluer les accès
Rafales et orage	Abattage lorsque le vent gêne la maîtrise de la chute ou qu'un orage approche	Chute de branches, perte de contrôle, foudroiement	Suspendre ou réorganiser les travaux selon les conditions observées

La séparation des activités évite l'exposition aux engins ; la reconnaissance et l'arrêt des travaux réduisent les risques à leur source. Les conditions du sol et de la météo imposent une réévaluation régulière du chantier.

DR 2 complété : analyse des risques

Danger	Situation d'exposition	Dommage possible	Mesure de prévention proposée
Arbre instable	Défaut, chute incertaine	Écrasement, choc	Reconnaître, dégager, arrêter
Coactivité	Bûcheron en zone engin	Heurt, écrasement	Séparer, vérifier la zone
Pente, sol humide	Déplacement à pied ou engin	Glissade, perte de contrô	Adapter les itinéraires
Rafales, orage	Abattage par vent fort, orage proc	Branches, perte de contr	Suspendre ou réorganiser

✓ RÉPONSE À RETENIR

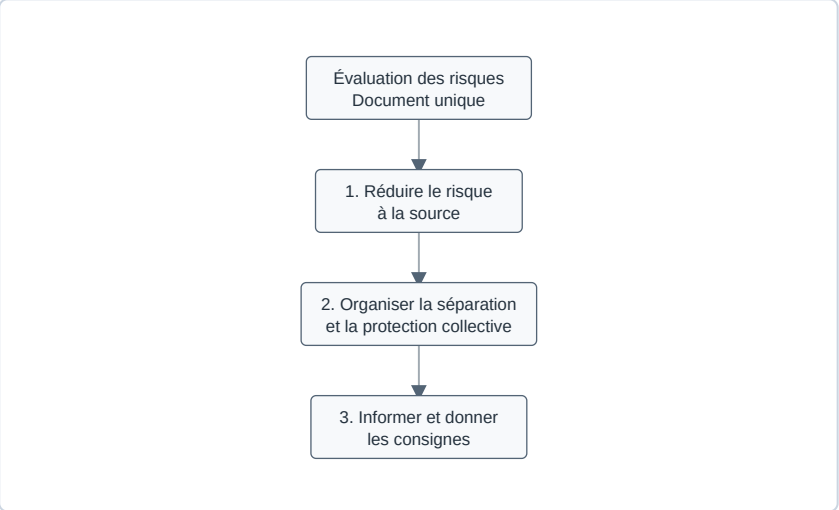
Dangers retenus : arbre à chute incertaine, coactivité avec l'engin, pente et sol humide, rafales et orage.

Question 1.2. Expliquer comment l'évaluation des risques prévue par les articles L. 4121-1 et suivants et R. 4121-1 et suivants du Code du travail se traduit en mesures d'organisation pour ce chantier. Proposer trois mesures hiérarchisées, dont une visant à supprimer ou réduire le risque à la source et une concernant les consignes de chantier.

L'évaluation des risques, inscrite au document unique et réévaluée avant et pendant le chantier, conduit à des mesures hiérarchisées selon les principes généraux de prévention :

1. **Réduire le risque à la source :** suspendre l'abattage lorsque le vent, la visibilité ou l'état de l'arbre empêche de maîtriser la chute.
2. **Organiser la protection :** séparer les phases et les zones ; aucun travailleur à pied ne reste dans la zone d'évolution de l'engin, dont l'entrée est autorisée après vérification de la zone.
3. **Informer et donner les consignes :** préciser les limites, circulations et zones interdites à l'accueil sécurité ; tester les communications et réévaluer les conditions météo.

Évaluation des risques et mesures hiérarchisées



Application des principes généraux de prévention au chantier forestier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Évaluer et actualiser les risques, réduire les expositions à la source, séparer les activités et transmettre des consignes de chantier claires.

2. Étude technique, métrés et organisation spatiale

La parcelle est représentée par un plan schématique coté indiquant la zone de coupe, une limite de séparation des zones et la place de dépôt. Les dimensions, les caractéristiques moyennes des arbres et la durée prévue permettent de calculer la surface, d'estimer le volume de bois et d'évaluer une production horaire moyenne.

Question 2.1. Calculer en hectares la surface de la parcelle rectangulaire de 120 m sur 100 m, puis vérifier si elle correspond à la surface annoncée. Utiliser S = L × l et 1 ha = 10 000 m².

La surface d'un rectangle se calcule en multipliant sa longueur par sa largeur : 120 × 100 = 12 000 m². Pour convertir en hectares, on divise par 10 000, puisque 1 ha = 10 000 m² : 12 000 ÷ 10 000 = 1,20 ha. La valeur obtenue est identique à celle du cahier des charges. La parcelle rectangulaire mesure donc bien 1,20 ha.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Surface calculée : 12 000 m², soit 1,20 ha. Elle correspond à la surface annoncée au cahier des charges.

Question 2.2. Estimer le volume total en mètres cubes de 40 arbres, avec un diamètre moyen à 1,30 m de 0,32 m et une hauteur utile moyenne de 18 m, à l'aide de V = n × π × (d/2)² × h. Donner le résultat au dixième de mètre cube et indiquer une limite de cette estimation.

Donnée	Valeur
Nombre d'arbres	40
Diamètre moyen	0,32 m
Hauteur utile moyenne	18 m
Calcul du volume total	40 × π × (0,32 ÷ 2)² × 18

Le calcul assimile chaque tronc à un cylindre de rayon égal à la moitié du diamètre moyen et de longueur égale à la hauteur utile. Le volume total est arrondi au dixième de mètre cube. Cette estimation ne prend pas en compte la conicité, les défauts, la découpe ni les pertes de façonnage; le volume réel exploitable peut donc différer.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Volume géométrique total estimé : 57,9 m³, arrondi au dixième, à retenir pour la planification prévisionnelle du chantier.

Question 2.3. Calculer le volume moyen à produire par heure si le volume estimé à la question 2.2 est réparti uniformément sur cinq jours de sept heures effectives par jour. Donner le résultat en m³/h.

La durée totale de production est de 5 × 7 = 35 heures effectives. On répartit le volume calculé à la question 2.2 sur ces 35 heures : le débit moyen est donc le volume total divisé par la durée. En conservant le résultat non arrondi du calcul précédent, on obtient environ 1,6545 m³/h. Arrondi au centième, le résultat est 1,65 m³/h.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Production moyenne à prévoir : 1,65 m³/h, sur la base d’une répartition uniforme du volume estimé.

3. Préparation et conduite opératoire

Le candidat organise la reconnaissance et le balisage, l'abattage et le façonnage, puis le débardage et le dépôt, en tenant compte du plan, des conditions météo et des équipements. Il rédige des consignes applicables par l'équipe pour prévenir la coactivité dangereuse et adapter le chantier aux conditions observées.

Question 3.1. Compléter le tableau du document réponse DR 1 pour les trois phases du chantier. Pour chacune, préciser les intervenants, une condition de démarrage et une consigne permettant d'éviter la coactivité dangereuse entre l'abatteur et l'engin.

Phase	Intervenants	Condition de démarrage	Coordination
Reconnaissance et balisage	Deux bûcherons et conducteur	Conditions, accès et matériel vérifiés	Engin à l'arrêt pendant le balisage
Abattage et façonnage	Deux bûcherons	Zone reconnue, chute maîtrisable	Engin hors zone, accès interdit
Débardage et dépôt	Conducteur d'engin	Zone libérée et vérifiée	Aucun piéton dans la zone d'évolution

Les moyens de communication sont testés avant le chantier. Les phases sont séparées : les bûcherons confirment la libération de la zone avant le débardage, puis le conducteur vérifie l'absence de piétons. Toute présence imprévue impose l'arrêt de l'engin.

DR 1 complété : phasage et coordination

Phase	Intervenant(s)	Condition de démarrage	Consigne de coordination
Reconnaissance et balisage	2 bûcherons + conducteur	Conditions et matériel vérifiés	Engin à l'arrêt;
Abattage et façonnage	2 bûcherons	Zone reconnue; chute maîtrisable	Engin hors zone;
Débardage et dépôt	Conducteur	Zone libérée et vérifiée	Aucun piéton; arrêt si présence

✓ RÉPONSE À RETENIR

Reconnaissance et balisage, puis abattage sans engin dans la zone, enfin débardage après libération et vérification de celle-ci.

Question 3.2. Rédiger une consigne d'abattage précisant au minimum le contrôle préalable de l'arbre et de sa zone de chute, la vérification de l'environnement, le positionnement des personnes, le moyen de communication et la conduite à tenir si la direction de chute prévue ne peut pas être maîtrisée.

1. Examiner l'arbre : défauts, inclinaison et branches mortes. Dégager la zone de chute, vérifier les obstacles et les arbres voisins, puis repérer les voies de retraite.
2. Vérifier que l'environnement est libre et éloigner les personnes de la zone dangereuse. Respecter la séparation prévue entre travailleurs, au moins deux fois la hauteur de l'arbre dans les situations visées. Pour un arbre de 24 m, cela représente 48 m. Tester les moyens de communication et convenir des signaux.
3. Si la direction de chute ne peut pas être maîtrisée, ne pas commencer ou interrompre l'abattage. Éloigner l'équipe, sécuriser la zone et réévaluer avant toute reprise.

DR 1 complété : consigne d'abattage

Éléments à préciser	Réponse
Contrôles de l'arbre et de la zone de chute	Environnement libre; personnes hors
Positionnement des personnes et communication	Si chute non maîtrisable : arrêter, éloigner l'équipe, sécuriser et réévaluer.
Conduite à tenir si la chute ne peut pas être maîtrisée	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler l'arbre, dégager la zone et les voies de retraite, éloigner les personnes et tester la communication. Si la chute n'est pas maîtrisable, arrêter, sécuriser et réévaluer.

Question 3.3. Au regard des prévisions de vent et d'orages du dossier, indiquer deux critères d'arrêt ou de réorganisation du chantier et préciser la décision à prendre pour chacun.

Les valeurs météo prévues sont des repères : la décision dépend des conditions constatées sur le chantier.

- Si le vent ou les rafales empêchent de maîtriser la direction de chute, suspendre l'abattage. Réorganiser uniquement les activités qui restent sûres.
- En cas d'orage à proximité, interrompre les travaux exposés et mettre l'équipe en sécurité. Le responsable réévalue les conditions avant la reprise.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Suspendre l'abattage si le vent compromet la maîtrise de la chute; arrêter les travaux exposés en cas d'orage proche. Reprise après réévaluation.

4. Prévention, équipements et conduite à tenir

Le candidat applique la règle de séparation des travailleurs lors de l'abattage et associe des équipements de protection à leurs fonctions ou risques principaux. Il décrit également les actions ordonnées à conduire lorsqu'un bûcheron blessé ne peut rejoindre la piste, à partir des consignes d'alerte et des repères de localisation fournis.

Question 4.1. Calculer la distance minimale de séparation correspondant à un arbre de 24 m de hauteur, indiquer l'unité et expliquer ce que cette distance implique pour l'organisation simultanée de deux travailleurs dans la zone concernée.

La règle fournie impose, dans les situations d'abattage concernées, une distance entre travailleurs au moins égale à deux fois la hauteur de l'arbre. Pour l'arbre repère : $2 \times 24 = 48$ m. Les deux travailleurs ne peuvent donc être présents simultanément dans la zone concernée que si cette séparation est respectée. Sinon, organiser les interventions successivement ou éloigner l'un des travailleurs. Le responsable vérifie cette organisation avant le démarrage.

Distance de séparation complétée

Calcul de la distance de séparation et choix des protections

Élément demandé	Calcul ou réponse
Distance minimale pour un arbre de 24 m	2 × 24 = 48 m
Équipement de protection et risque concerné 1	
Équipement de protection et risque concerné 2	
Équipement de protection et risque concerné 3	
Équipement de protection et risque concerné 4	

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Distance minimale : **48 m** entre travailleurs lors des situations d'abattage visées.

Question 4.2. À partir du DT 3, associer quatre équipements de protection individuelle à leur risque principal ou à leur fonction. Préciser pourquoi chaque équipement doit être adapté à la tâche et utilisé conformément aux instructions du fabricant.

Quatre associations possibles pour le bûcheron : casque pour limiter les conséquences des chocs à la tête ; protection auditive contre le bruit ; pantalon ou jambières anti-coupures contre la scie à chaîne ; chaussures ou bottes pour protéger les pieds et stabiliser les appuis. Chaque EPI doit être choisi selon les risques de la tâche, en bon état et correctement ajusté. Respecter les instructions du fabricant permet de préserver son efficacité.

Équipements et fonctions complétés

Calcul de la distance de séparation et choix des protections

Élément demandé	Calcul ou réponse
Distance minimale pour un arbre de 24 m	.....
Équipement de protection et risque concerné 1	Casque : tête
Équipement de protection et risque concerné 2	Audition : bruit
Équipement de protection et risque concerné 3	Anti-coupure : scie
Équipement de protection et risque concerné 4	Chaussures : appuis

✓ RÉPONSE À RETENIR

Casque : chocs à la tête ; protection auditive : bruit ; pantalon anti-coupures : scie à chaîne ; chaussures de protection : pieds et stabilité.

Question 4.3. Pour un bûcheron blessé qui ne peut rejoindre la piste, décrire dans l'ordre les actions immédiates à conduire : sécurisation de la zone, alerte, informations à transmettre, accueil et guidage des secours. Utiliser le point de rendez-vous et les coordonnées fournis dans le dossier.

1. Interrompre les travaux et sécuriser la zone sans exposer un second intervenant.
2. Appeler le 112 ou le 18. Indiquer la nature de l'accident, le nombre de victimes, leur état apparent, l'accès et les coordonnées du chantier : 46,58 N ; 5,96 E.
3. Porter assistance dans la limite de ses compétences. Ne pas déplacer la victime, sauf danger immédiat.
4. Désigner une personne pour attendre les secours à l'entrée forestière, au carrefour de la piste communale, puis les guider jusqu'à la victime.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Sécuriser la zone, alerter le 112 ou le 18, transmettre les informations et les coordonnées, puis accueillir et guider les secours depuis le point de rendez-vous.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve du BP Responsable de chantiers forestiers, session 2026, code 26-BP-SYLV-EP1, d'une durée de 150 minutes et sans coefficient national attaché. Le sujet porte sur la préparation d'un chantier de coupe et de régénération dans le Jura. Il évalue l'analyse des risques, les calculs de métrés et de production, l'organisation des phases, le choix des protections et la conduite à tenir en cas d'accident.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Surface rectangulaire : S = L × l ; convertir les mètres carrés en hectares en divisant par 10 000.
- Volume approché : V = n × π × (d/2)² × h, avec le diamètre et la hauteur exprimés en mètres.
- Production horaire moyenne : diviser le volume total estimé par le nombre d'heures effectives prévues.
- Dans les situations visées par la règle du sujet, la distance entre travailleurs lors de l'abattage est d'au moins deux fois la hauteur de l'arbre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présenter les calculs avec les unités, les conversions et un arrondi adapté à l'usage professionnel.
- Pour chaque danger, distinguer la situation d'exposition, le dommage possible et la mesure de prévention.
- Ne faire entrer l'engin qu'après libération et vérification de la zone, sans travailleur à pied dans sa zone d'évolution.
- Suspendre l'abattage si le vent empêche de maîtriser la chute, si la visibilité est insuffisante ou en cas d'orage à proximité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment estimer le volume total des arbres avec les données du sujet ?

Convertissez les dimensions en mètres, puis appliquez V = n × π × (d/2)² × h. Avec 40 arbres, un diamètre de 0,32 m et une hauteur utile de 18 m, arrondissez le résultat au dixième de mètre cube.

Q : Quelle distance de séparation appliquer autour d'un arbre de 24 m ?

La règle fournie demande au moins deux fois la hauteur de l'arbre entre travailleurs dans les situations concernées. Le calcul est 2 × 24 m, soit une distance minimale de séparation de 48 m.

Q : Comment gérer le temps pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 150 minutes. Répartissez le temps entre les calculs, l'analyse des risques et les consignes d'organisation, puis gardez quelques minutes pour vérifier les unités, les réponses et les documents DR à rendre.

Q : Que doit montrer une réponse bien évaluée sur la prévention et les secours ?

Reliez chaque risque à une exposition et à un dommage, puis proposez des mesures applicables au chantier. Pour les secours, ordonnez les actions, transmettez les coordonnées et indiquez le point de rendez-vous prévu.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Sécurité au travail et prévention des risques/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Sécurité au travail et prévention des risques - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Responsable de Chantiers Forestiers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.